



Direction des Affaires Juridiques

Service Foncier et Patrimoine

foncierpatrimoine@mairie-toulon.fr

Avis d'appel public à candidatures

Procédure de sélection préalable

en vue de l'exploitation d'un snack dans l'enceinte de la piscine du Port Marchand

La Ville de Toulon dispose d'un emplacement pour exercer une activité économique (actuellement un snack) dans l'enceinte de la piscine du Port Marchand, qu'elle souhaite mettre à disposition par le biais d'une autorisation d'occupation temporaire, précaire et révocable, conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

L'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) dispose que :

« *Sauf dispositions législatives contraires, lorsque le titre mentionné à l'article L. 2122-1 permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.* »

Afin de satisfaire auxdites dispositions, la Ville de Toulon procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public.

Nature du titre d'occupation	Autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels. Le régime des baux commerciaux est exclu.
Objet du titre d'occupation	Activité commerciale de petite restauration
Caractéristiques du lieu occupé	<u>Adresse</u> : 212 Allée de l'Armée d'Afrique. Enceinte de la piscine du Port Marchand, en rez de chaussée, auvent Ouest. <u>Surface</u> : 100 m2



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00



Accès via l'Allée de l'Armée d'Afrique



Accès via la piscine du Port Marchand



	 <p>Le matériel appartient à l'occupant actuel. La salle est mise à disposition vide.</p>
<p>Caractéristiques principales du titre d'occupation</p>	<p>L'occupation est précaire, révoicable et strictement personnelle.</p> <p><u>Durée de l'autorisation</u> : 4 ans</p> <p><u>Montant prévisionnel de la redevance d'occupation du domaine public</u> :</p> <p>La redevance plancher de la part fixe, est établie à :</p> <p>450,00 € / mois (soit 5 400,00 € / an)</p> <p>La part variable sera déterminée en fonction du chiffre d'affaires, et ne pourra être inférieure à 1%.</p> <p>Le candidat pourra faire une proposition supérieure pour la part fixe, et établir un pourcentage de son chiffre d'affaires concernant la part variable.</p> <p>Le projet devra prévoir de respecter l'utilisation actuelle des locaux :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une entrée principale, par l'Allée de l'Armée d'Afrique, accessible à l'ensemble de la population. Les consommateurs pourront prendre place dans l'espace intérieur du snack ;- Un accès par la piscine du Port Marchand, bassin extérieur, utilisé par les usagers de l'équipement sportif uniquement. Cet accès est matérialisé par une banque via laquelle les consommations seront distribuées. La clientèle, usager de la piscine, pourra alors



	<p>déjeuner sur les tables et chaises mises à leur disposition par le snack.</p> <p>Dans l'exercice des activités autorisées par la commune, l'occupant ne devra créer aucune gêne (odeurs, bruits...) d'une quelconque nature pour les usagers de la piscine et/ou autres occupants du domaine public.</p> <p>Les équipements nécessaires à l'exploitation de l'activité ainsi que les structures de sécurisation de l'espace mis à disposition sont à la charge du futur occupant.</p> <p>Pour ses besoins en alimentation électrique et eau, l'occupant devra s'adresser aux fournisseurs de son choix pour le branchement, l'abonnement et le règlement de ses consommations.</p> <p>L'occupant s'acquittera également des charges, impôts et contributions de toutes natures dont il pourrait être redevable.</p> <p>De surcroît, le futur occupant devra respecter les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Obligation de maintenir les lieux et abords immédiats propres ;- Interdiction de mettre de la musique forte ;- Interdiction de faire des barbecues ;- Interdiction de mobilier, parasol publicitaire.
<p>Retrait du dossier de candidature</p>	<p>Le dossier est mis gratuitement à la disposition des candidats :</p> <p>→ en téléchargement sur le site de la Ville de Toulon : https://www.toulon.fr/demarches/</p> <p>→ par mail : foncierpatrimoine@mairie-toulon.fr</p>



<p>Informations relatives au dépôt de la candidature</p>	<p><u>Date limite de réception des propositions des candidats :</u> 10 mars 2023 à 11h00</p> <p><i>Toute candidature manifestée postérieurement à ces date et heure ne sera pas prise en compte.</i></p> <p>La Ville de Toulon se réserve le droit de proroger la date limite de remise des offres; le cas échéant, cette information sera diffusée sur le site internet de la Ville et à toute personne qui aura fait connaître son intérêt pour l'occupation et laissé ses coordonnées à cet effet.</p> <p>La candidature devra être adressée :</p> <p>→ EN VERSION DEMATERIALISEE : envoi en 1 seul document au format PDF à l'adresse mail suivante: foncierpatrimoine@mairie-toulon.fr</p> <p>→ EN VERSION PAPIER (envoi uniquement par la Poste en recommandé avec accusé de réception) sous pli cacheté avec indiqué sur l'enveloppe « Candidature Snack – Piscine du Port Marchand » à l'adresse suivante :</p> <p>Mairie de Toulon Direction des Affaires Juridiques Service Foncier et Patrimoine Avenue de la République CS 71407 83056 TOULON Cedex</p>
<p>Renseignements d'ordre technique</p>	<p>Secrétariat : 04 94 36 36 74 foncierpatrimoine@mairie-toulon.fr</p>



Critères de sélection

Seuls les dossiers complets et transmis dans les temps et les modalités impartis seront étudiés.

Les candidatures seront étudiées et l'attribution de l'emplacement se fera en fonction des critères qualitatifs suivants :

- critères financiers (montant des investissements réalisés en fonction de la durée d'autorisation demandée, proposition de redevance, étant entendu que la redevance ne pourra pas être inférieure à 450,00 € / mois, pourcentage du chiffre d'affaires quant à la part variable) : **50 %**
- qualité de l'offre (type de produits : industriels, artisanaux ; provenance ; originalité ; emballages utilisés ; tarifs proposés ; périodes et horaires d'ouverture ; expérience professionnelle, moyens consacrés à l'exploitation du service) : **35 %**
- qualité esthétique (une attention particulière sera apportée au mobilier, aux coloris et objets de décoration proposés) : **15 %**

Les candidatures seront classées en fonction de la notation obtenue.

La Ville se réserve la possibilité de négocier avec les 2 candidats les mieux notés.

Auquel cas, le choix se fera sur la base des offres finales remises à l'issue de la phase de négociation.

Tous les candidats seront avisés par courrier envoyé par mail de la suite accordée à leur dossier.

A défaut de candidature ou en cas de procédure infructueuse malgré une publicité suffisante, la Ville se réserve le droit de contracter avec l'opérateur économique de son choix remplissant les critères ci-dessus définis.



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques

Service Foncier et Patrimoine

foncierpatrimoine@mairie-toulon.fr

Dossier réceptionné le :	
Demande de pièces complémentaires le :	
Dossier complet le :	

DOSSIER DE CANDIDATURE SNACK PISCINE PORT MARCHAND

Date limite de remise : 10 mars 2023 à 11h00

• **Présentation du candidat** (remplir en majuscules)

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Raison sociale :

Statut juridique :

Nom commercial :

Numéro de SIRET :

Adresse du siège social :

Code postal : Ville :

Téléphone : Téléphone portable :

Email :

Site internet (le cas échéant) :



• **Présentation du dossier**

Votre projet sera présenté dans un dossier annexé à la page « Présentation du candidat » et vous répondrez aux questions suivantes :

- 1) Descriptif du matériel et de son équipement (intérieur et extérieur) et des particularités le cas échéant (joindre photos et fiches techniques).
Des photomontages avec insertion paysagère devront être présentés ;
- 2) Présentation de l'activité envisagée avec :
 - description des produits proposés et leur prix,
 - provenance des produits et/ou lieux d'approvisionnement,
 - présentation des emballages utilisés,
 - tous les renseignements et précisions que les candidats jugeront nécessaires à l'examen de leur dossier ;
- 3) Plan d'amortissement des investissements envisagés en fonction de la proposition de durée de l'autorisation (sachant que la durée de l'autorisation d'occupation du domaine public sera consentie pour une durée de 4 ans) ;
- 4) Proposition de redevance (part fixe plancher majorée et % sur le chiffre d'affaire) ;
- 5) Périodes, jours et heures d'ouverture ;
- 6) Expérience dans le domaine d'activité + formations éventuelles (HACCP, ...) (fournir les attestations afférentes) ;
- 7) Raison(s) pour laquelle (lesquelles) vous êtes intéressé(e) par ce projet d'implantation (le candidat établira une lettre de motivation et indiquera sa capacité à débiter l'activité au 1er juin 2023 ou à une date ultérieure qui sera précisée).

• **Documents à joindre au dossier**

Copie de la pièce d'identité en cours de validité (**obligatoire**)

+ en fonction de l'avancement des démarches administratives (à fournir impérativement avant le début d'activité **si la candidature est retenue**)

Copie de l'extrait d'inscription au registre du commerce et des sociétés / récépissé d'inscription au registre des métiers / Kbis de moins de 3 mois

Copie de l'attestation d'assurances responsabilité civile professionnelle et commerciale couvrant les dommages au tiers ainsi que les dommages au domaine public

Copie de l'attestation de formation en hygiène alimentaire

Copie du contrat de travail des employés éventuels (le cas échéant)

Copie de l'attestation relative aux obligations vis-à-vis des cotisations sociales (RSI ou URSAFF)

Fait à : _____ Le : _____

Nom et signature du demandeur : _____